

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Numéro de référence: 0008C

Date d'émission: 08-08-2022 Date de révision: 08-08-2022 Remplace la version de: 08-03-2016 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                  |  |
|------------------|--|
| Forme du produit | : Mélange                              |
| Nom commercial   | : ACETIC ACID 30% EXTRA PURE           |
| N° CAS           | : NA                                   |
| Code du produit  | : 0008C                                |
| Type de produit  | : Solution                             |
| Synonymes        | : Methane carboxylic acid 30% Solution |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Utilisation de la substance/mélange | : Laboratory chemicals, Manufacture of substances |
| Utilisation de la substance/mélange | : Solvents  |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai  
INDIA  
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com) - [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|   |      |
|---|------|
| Liquides inflammables, catégorie 3                      | H226 |
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1             | H314 |
| Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16 |      |

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient

ACETIC ACID GLACIAL

Mentions de danger (CLP)

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

visage, des gants de protection.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Contains no PBT/vPvB substances  $\geq$  0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                 | Identificateur de produit                                     | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------|---|---------|---|
| Water               | N° CAS: 7732-18-5<br>N° CE: 231-791-2                         | 69 – 71 | Non classé  |
| ACETIC ACID GLACIAL | N° CAS: 64-19-7<br>N° CE: 200-580-7<br>N° Index: 607-002-00-6 | 29 – 31 | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Corr. 1A, H314                 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Appeler immédiatement un médecin.  |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Appeler immédiatement un médecin.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Appeler immédiatement un médecin.         |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets                            | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Nocif par inhalation.   |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Brûlures.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Provoque des lésions oculaires graves. Lésions oculaires graves.  |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Brûlures.   |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, fumées, aérosols, vapeurs, brouillards.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|   |  |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas respirer les fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Se laver hands, forearms and face soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.   |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                        |  |
|------------------------|--|
| Mesures techniques     | : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant. Se conformer aux réglementations en vigueur. |
| Conditions de stockage | : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.   |
| Matières incompatibles | : Sources de chaleur.  |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

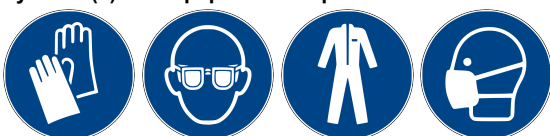
#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Lunettes de protection

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| État physique  | : Liquide   |
| Apparence  | : Clear liquid.                                   |
| Couleur  | : Incolore.                                       |
| Odeur  | : odeur de vinaigre.                              |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible                        |
| pH   | : 1 – 1.5   |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible                        |
| Point de fusion  | : Non applicable                                  |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible                        |
| Point d'ébullition                                     | : ≈ 100 °C  |
| Point d'éclair   | : ≈ 40 °C   |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible                        |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible                        |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Liquide et vapeurs inflammables, Non applicable |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible                        |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible                        |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible                        |
| Masse volumique  | : 1.039 g/cm <sup>3</sup> at 20°C                 |
| Solubilité   | : Eau: Miscible                                   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)         | : Aucune donnée disponible                        |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible                        |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible                        |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible                        |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible                        |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible                        |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Liquide et vapeurs inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Toxicité aiguë (orale)               | : Non classé                                       |
| Toxicité aiguë (cutanée)             | : Non classé                                       |
| Toxicité aiguë (Inhalation)          | : Non classé                                       |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque des brûlures de la peau.<br>pH: 1 – 1.5 |

#### ACETIC ACID GLACIAL (64-19-7)

|  |  |
|--|--|
| pH   | 2.4 (1.0 M solution)                                 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Assumed to cause serious eye damage<br>pH: 1 – 1.5 |

#### ACETIC ACID GLACIAL (64-19-7)

|   |                      |
|---|----------------------|
| pH  | 2.4 (1.0 M solution) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé         |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé         |
| Cancérogénicité   | : Non classé         |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé         |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé         |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé         |
| Danger par aspiration   | : Non classé         |

#### ACETIC ACID GLACIAL (64-19-7)

|                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| Viscosité, cinématique | 1.163 mm <sup>2</sup> /s |
|------------------------|--------------------------|

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|   |   |
|---|---|
| Ecologie - général                          | : Before neutralisation, the product may represent a danger to aquatic organisms. |
| Toxicité aquatique aiguë                    | : Non classé  |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé  |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### ACETIC ACID GLACIAL (64-19-7)

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### ACETIC ACID GLACIAL (64-19-7)

|  |   |
|--|---|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -0.17 at 25°C - Bioaccumulation is not expected |
| Potentiel de bioaccumulation                   | Non établi.                                     |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.  |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |
| Indications complémentaires                             | : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.                    |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1 Numéro ONU

|               |           |
|---------------|-----------|
| N° ONU (ADR)  | : UN 2790 |
| N° ONU (IMDG) | : UN 2790 |
| N° ONU (IATA) | : UN 2790 |
| N° ONU (ADN)  | : UN 2790 |
| N° ONU (RID)  | : UN 2790 |

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|  |   |
|--|---|
| Désignation officielle de transport (ADR)  | : ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION                      |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION                      |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Acetic acid solution                            |
| Désignation officielle de transport (ADN)  | : ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION                      |
| Désignation officielle de transport (RID)  | : ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION                      |
| Description document de transport (ADR)    | : UN 2790 ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION, 8, III, (E) |
| Description document de transport (IMDG)   | : UN 2790 ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION, 8, III      |
| Description document de transport (IATA)   | : UN 2790 Acetic acid solution, 8, III            |
| Description document de transport (ADN)    | : UN 2790 ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION, 8, III      |
| Description document de transport (RID)    | : UN 2790 ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION, 8, III      |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

|   |     |
|---|-----|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : 8 |
| Étiquettes de danger (ADR)                  | : 8 |
|   | :   |



# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8  
Étiquettes de danger (IMDG) : 8



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8  
Étiquettes de danger (IATA) : 8



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8  
Étiquettes de danger (ADN) : 8



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8  
Étiquettes de danger (RID) : 8



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : III  
Groupe d'emballage (ADN) : III  
Groupe d'emballage (RID) : III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C3  
Dispositions spéciales (ADR) : 597, 647  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1



# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Code-citerne (ADR) : L4BN  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E  
Code EAC : •2R

### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E1  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03  
Instructions pour citernes (IMDG) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-B  
Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Tri (IMDG) : SGG1, SG36, SG49  
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquid with a pungent odour. Miscible with water. Corrosive to lead and most other metals. Corrosive to skin, eyes and mucous membranes.  
N° GSMU : 132

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L  
Dispositions spéciales (IATA) : A803  
Code ERG (IATA) : 8L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C3  
Dispositions spéciales (ADN) : 597, 647  
Quantités limitées (ADN) : 5 L  
Quantités exceptées (ADN) : E1  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP, EP  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C3  
Dispositions spéciales (RID) : 597, 647  
Quantités limitées (RID) : 5L  
Quantités exceptées (RID) : E1  
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN  
Catégorie de transport (RID) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12  
Colis express (RID) : CE8  
Numéro d'identification du danger (RID) : 80

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### REACH Annex XVII (Restriction List)

###### Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

| Code de référence | Applicable sur                                   |
|-------------------|--|
| 3(a)              | ACETIC ACID 30% EXTRA PURE ; ACETIC ACID GLACIAL |
| 3(b)              | ACETIC ACID 30% EXTRA PURE ; ACETIC ACID GLACIAL |
| 40.               | ACETIC ACID GLACIAL                              |

##### REACH Annex XIV (Authorisation List)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### REACH Candidate List (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

##### PIC Regulation (Prior Informed Consent)

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

##### POP Regulation (Persistent Organic Pollutants)

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants

##### Ozone Regulation (1005/2009)

Contains no substance subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

##### Explosives Precursors Regulation (2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

##### Drug Precursors Regulation (273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

### Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies  
Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 3 - Liquides inflammables

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| ADN                        | European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways |
| ADR                        | European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road             |
| ETA                        | Acute Toxicity Estimate   |
| FBC                        | Facteur de bioconcentration   |
| VLB                        | Valeur limite biologique  |
| BOD                        | Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)  |
| COD                        | Demande chimique en oxygène (DCO)   |
| DMEL                       | Derived Minimal Effect level  |
| DNEL                       | Dose dérivée sans effet   |
| N° CE                      | Numéro de la Communauté européenne  |
| CE50                       | Median effective concentration  |
| EN                         | Norme européenne  |
| CIRC                       | International Agency for Research on Cancer   |
| IATA                       | International Air Transport Association   |
| IMDG                       | International Maritime Dangerous Goods  |
| CL50                       | Median lethal concentration   |
| LD50                       | Median lethal dose  |
| LOAEL                      | Lowest Observed Adverse Effect Level  |
| NOAEC                      | No-Observed Adverse Effect Concentration  |
| NOAEL                      | No-Observed Adverse Effect Level  |
| NOEC                       | No-Observed Effect Concentration  |
| OCDE                       | Organisation for Economic Co-operation and Development  |
| VLE                        | Limite d'exposition professionnelle   |
| PBT                        | Persistent Bioaccumulative Toxic  |
| PNEC                       | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| RID                        | Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail                    |

# ACETIC ACID 30% EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Abréviations et acronymes: |  |
|----------------------------|--|
| FDS                        | Fiche de données de sécurité                                 |
| STP                        | Station d' épuration   |
| DThO                       | Besoin théorique en oxygène (BThO)                           |
| TLM                        | Median Tolerance Limit                                       |
| COV                        | Volatile Organic Compounds                                   |
| N° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service |
| N.O.S.                     | Not Otherwise Specified                                      |
| vPvB                       | Very Persistent and Very Bioaccumulative                     |
| ED                         | Propriétés perturbant le système endocrinien                 |

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| Flam. Liq. 3                         | Liquides inflammables, catégorie 3                                    |
| H226                                 | Liquide et vapeurs inflammables.                                      |
| H314                                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| Skin Corr. 1A                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A        |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit